

# EXTRAIT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2017

**Présents** : Mesdames Agnès POTTIER, Séverine GILBERT, Cécile TABEAU, Marie-Joëlle EMON, Susan HANCOCK, Nina POUPELIN, Josette BERARD

**Messieurs** : Eric BUINIER, Alain POTTIER, Christopher HANCOCK, Claude SORLIN, Henri BLOIS, Bernard VICENTY, Anthony DUPUY

**Absents** : Madame Charlène ARRIVE.

**Madame Joëlle EMON a été nommée secrétaire de séance.**

## **1-Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes**

Madame le Maire expose l'obligation pour la CDA de mettre en conformité les statuts avec les nouvelles dispositions de l'article L.521-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet il est nécessaire de réécrire les compétences obligatoires applicables aux communautés d'agglomérations. De plus il faut procéder à une renumérotation de certaines compétences facultatives, du fait notamment de la suppression de la compétence « protection et valorisation des milieux aquatiques- entretien et gestion des cours d'eau », remplacé par la compétence obligatoire GEMAPI. Le Conseil Municipal donne son approbation pour ces modifications.

## **2-Rapport d'évaluation des charges transférées relatif aux zones d'activités**

Madame le Maire expose que dans le cadre du transfert des zones d'activité à la CDA, un rapport a été établi évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est présenté à chaque collectivité pour approbation. Le Conseil Municipal après en avoir eu connaissance approuve à l'unanimité ce rapport.

## **3-Rapport des charges transférées relatif à la compétence « gens du voyage »**

Madame le Maire expose que la loi oblige le transfert de compétence obligatoire pour la « création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage » aux EPCI. La CDA a déjà cette compétence, mais depuis le 27/01/2017 un nouveau texte a complété cette compétence en y ajoutant « les terrains locatifs familiaux ». Considérant qu'il existe une aire de grands passages et des terrains familiaux locatifs sur le territoire de la ville de Saintes, Il est donc nécessaire d'effectuer un transfert de charges pour cette compétence. Un rapport a été établi et présenté à chaque collectivité pour approbation. Le Conseil Municipal après en avoir eu connaissance approuve ce rapport

## **4-Rapport de la chambre Régionale des comptes sur la gestion de la CDA**

Madame le Maire informe qu'un contrôle des comptes et de la gestion de la CDA a été effectué par la Chambre Régionale des comptes de la Nouvelle Aquitaine, pour les exercices 2013 et suivants. A cet effet un rapport résultant de ce contrôle est communiqué aux Conseils Municipaux.

Après en avoir eu connaissance le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

## **5-Rapport annuel sur l'eau et l'assainissement**

Conformément à l'article D 2224-3 du CGCT, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau et assainissement collectif est présenté chaque année aux collectivités.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

## **6- Demande de subvention de l'école primaire de Burie pour un voyage scolaire**

L'école primaire de Burie sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention pour un voyage scolaire sur l'île d'Oléron en mai 2018. 17 élèves de la commune sont concernés. Le Conseil Municipal décide d'attribuer un montant par élève de 10 €.

## **7- Participation de la commune de Burie pour l'organisation des « Romanes »**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il avait été décidé en 2016 d'organiser le festival « les romanes » de façon alternative sur les 3 communes Burie-Migron-Saint Sulpice de Cognac. Chacune des communes devant participer financièrement. L'an passé la commune de Migron a participé pour un montant de 500 €, pour le festival organisé sur la commune de Burie, et non à Saint Sulpice, par conséquent cette année une participation de 500 € sera demandée à la commune Burie.

## **8- Déplacement d'un compteur électrique dans le lotissement « Les Groies »**

Madame le Maire informe qu'un compteur électrique au lotissement « Les Groies » a été mal positionné. Il est nécessaire de le faire déplacer. La commune doit prendre en charge le coût qui s'élève à 1704 €. Le Conseil Municipal donne son accord.

## **9- Allocation de secours suite décès**

Madame le Maire informe l'assemblée, que suite au décès de M. Cardin, sa compagne ne peut pas prendre en charge la totalité des frais d'obsèques. Elle demande un secours. Le conseil Municipal donne son accord

## **10-Questions diverses**

### **Madame le Maire**

Expose la mise en œuvre du nouveau règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, qui impose une couverture plus importante qu'elle ne l'est actuellement.

Informe d'une réunion pour le Téléthon le 14 novembre prochain.

Informe que les panneaux de signalisation commandés sont arrivés, et seront installés prochainement.

### **Nina POUPELIN**

Signale qu'il n'y a plus de plan dans le cimetière

### **Alain POTTIER**

Informe que le fossé situé vers l'étang des rochers, route de Brizambourg a été empierré, et que le point à temps a été fait sur 18 km.

### **Séverine GILBERT**

Propose que des cartes de condoléances ou félicitations de la part du Conseil Municipal soient réalisées lors de ces différents événements.

### **Eric BUINIER**

Demande si il serait possible d'intervertir les décorations de Noël dans les villages afin de ne pas toujours avoir les mêmes.

Le Maire, Agnès POTTIER